



**Présidence**

**Dossier suivi par**

Florence BRON  
Tél. 04.74.45.47.04  
[florence.bron@ain.chambagri.fr](mailto:florence.bron@ain.chambagri.fr)

MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE D'AMBERIEU EN BUGEY  
HOTEL DE VILLE  
PLACE MARCELPOIL - CS 70429  
01504 AMBERIEU EN BUGEY CEDEX

Bourg-en-Bresse, le 14 octobre 2024

Nos réf. I:\1-  
Bureautique\07\_Territoire\_Dv\pt\_local  
\0702\_Urbanisme\01\070204\_Procédure  
res\_urban\Documents\_urban\PLU\AMBERIEU\_B\Modif\_Rev\01\_Amberieu en  
Bugey\_2024\CP\_Avis\_modif.AMBERIEU  
U EN B-n°1-2024.doc

Objet : Modification n°1 du PLU  
- AVIS -

**Chambre d'Agriculture de l'Ain**

4 avenue du Champ de foire  
BP 84  
01003 Bourg en Bresse  
Tél : 04 74 45 47 43

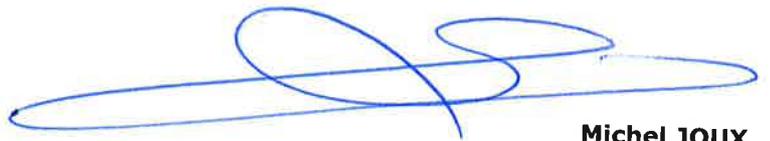
Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné dans nos services le 23 septembre 2024, conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous sollicitez notre avis sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'AMBERIEU EN BUGEY, suite à votre arrêté du 17 septembre 2024. Nous vous en remercions.

Au titre des personnes publiques associées à cette modification, nous vous informons que nous formulons un **avis favorable** sous réserve que la modification du règlement de la zone N concernant l'implantation des clôtures rappelle que les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière sont dispensées de toute formalité au titre du code de l'urbanisme (Article R. 421-2 du Code de l'Urbanisme) et ne peuvent donc être soumises à déclaration préalable.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Président**



**Michel JOUX**